

Bruxelles, le

**RECOMMANDE**

Région de Bruxelles-Capitale

Nos réf. : 23/07/2020/BE/AUT/1.754.073/BW//

CLINIQUE SAINTE-ANNE - SAINT-REMI - SAINT-ETIENNE Monsieur  
Aniceto DEL SAZ ALVAREZ  
Boulevard Jules Graindor 66  
1070 BRUXELLES

**Coordonnées à BE :**

Dossier traité par : le service Autorisation

N° de dossier : [MIC/1B/2020/1754073]

Votre contact : VERHAEGHE Pierre-Edouard - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél: 02/435 4858

E-mail: [peverhaeghe@environnement.brussels](mailto:peverhaeghe@environnement.brussels)

**Coordonnées du(des) demandeur(s) :**

CLINIQUE SAINTE-ANNE - SAINT-REMI - SAINT-ETIENNE - A.S.B.L.

Boulevard Jules Graindor 66, 1070 BRUXELLES

Lieu d'exploitation : Boulevard Jules Graindor 66, 1070 Anderlecht

**Coordonnées du permis de base : PE/379496.**

**Demande de modification de permis ayant pour objet : l'ajout d'une chaudière de 160 kW pour eau chaude sanitaire.**

Monsieur,

Après examen de votre demande d'extension et compte tenu de l'impact réduit des transformations à régulariser, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, l'ajout de la chaudière de 160 kW n'est pas de nature à augmenter les nuisances sur l'environnement vu le contrôle périodique PEB conforme datant du 23/10/2018 et qu'il s'agit d'une chaudière à condensation.

**Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.**

**Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous :**

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe	Décision
3	Batteries stationnaires	30 kVA	3	Autorisé
25B	Buanderies	22,5 kW	1B	Autorisé
25B	Buanderies	12 kW	1B	Autorisé
40B	Installations de combustion	755 kW	2	Autorisé
40B	Installations de combustion	755 kW	2	Autorisé
40B	Installations de combustion	160 kW	2	Autorisé
40B	Installations de combustion	160 kW	2	Autorisé
40B	Installations de combustion	800 kW	2	Autorisé
45B	Dépôts de déchets dangereux	1.500 kg	1B	Autorisé

48A	Ateliers ou équipements pour le traitement mécanique : compacteur	5,5 kW	2	Autorisé
55B	Cogénération	122 kW	2	Autorisé
55.1B	Installation pour la génération d'électricité (parking)	250 kVA	2	Autorisé
55.1B	Installation pour la génération d'électricité (extérieur)	800 kVA	2	Autorisé
64A	Fours électriques	36,5 kW	2	Autorisé
64A	Fours électriques	36,5 kW	2	Autorisé
67	Morgue	7 cellules	2	Autorisé
68B	Garages, emplacements couverts	193 places	1B	Autorisé
71A	Compresseur d'air	30 kW	2	Autorisé
71A	Compresseur d'air	30 kW	2	Autorisé
71A	Compresseur d'air	30 kW	2	Autorisé
72B	Dépôt fixe de gaz comprimé : 1 réservoir cryogénique (O2)	3.000 litres	1B	Autorisé
74A	Dépôts de récipients mobiles de gaz comprimés	921 litres	2	Autorisé
79	Hôpitaux, cliniques		1B	Autorisé
85B	Laboratoire d'analyse médicale	29 personnes	1B	Autorisé
88.1A	Dépôts de liquides inflammables (PEclair < 21°C)	350 litres	2	Autorisé
104B	Cogénération		2	Autorisé
104B	Moteur à combustion interne du groupe électrogène	800 kW	2	Autorisé
104B	Moteur à combustion interne du groupe électrogène	250 kW	2	Autorisé
132A	Installations de refroidissement : frigos	2 kW	3	Autorisé
132A	Installations de refroidissement : frigos	2,1 kW	3	Autorisé
132A	Installations de refroidissement : frigos	1,4 kW	3	Autorisé
132A	Installations de refroidissement : frigos	1,4 kW	3	Autorisé
132A	Installations de refroidissement : frigos	1,4 kW	3	Autorisé
132A	Installations de refroidissement : frigos	1,4 kW	3	Autorisé
132A	Installation de refroidissement R407c 40 kg	65 kW	3	Autorisé
132B	Installation de refroidissement R134A 120 kg	240 kW	2	Autorisé
132B	Installation de refroidissement R407c 62 kg	102 kW	2	Autorisé
132B	Installation de refroidissement R134A 120 kg	240 kW	2	Autorisé
132B	Installation de refroidissement R134A 120 kg	240 kW	2	Autorisé
148A	Transformateurs statiques	800 kVA	3	Autorisé
148A	Transformateurs statiques	400 kVA	3	Autorisé
148A	Transformateur statique	800 kVA	3	Autorisé
148A	Transformateur statique	800 kVA	3	Autorisé
148A	Transformateurs statiques	400 kVA	3	Autorisé
152B	Parcs de stationnement à l'air libre	125 places	1B	Autorisé

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

153A	Ventilateurs (extraction et pulsion)	40.000 m³/h	2	Autorisé
153A	Ventilateur (extraction et pulsion) GE 2.01	21.125 m³/h	2	Autorisé
153B	Ventilateurs (extraction et pulsion) désenfumage parking	110.000 m³/h	1B	Autorisé
153B	Ventilateurs (extraction et pulsion) désenfumage parking	110.000 m³/h	1B	Autorisé

La date d'échéance de la présente décision est la même que celle de votre permis d'environnement de base.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

**A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.**

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours. Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4. La date de la décision à indiquer sur les affiches est celle de ce présent courrier.

**Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.48) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.**

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

  
Frédéric FONTAINE  
Directeur général

B. DEWULF  
Directrice générale adjointe



